

Pierre Gattaz à Londres pour porter la voix des entreprises françaises

Publié le 19 juillet 2016

Le 23 juin, les citoyens britanniques ont démocratiquement demandé le retrait de leur pays de l'Union européenne. Les entrepreneurs français regrettent un choix qui place l'Europe et l'ensemble de nos économies dans une zone de turbulence.

Le Medef est aux côtés de ses entreprises. Face au Brexit, nous devons éviter un double danger : celui d'une période prolongée d'incertitude, celui de mesures unilatérales ou de concessions déséquilibrées qui pénaliseraient nos entreprises.

Il appartient aux dirigeants européens de tirer les conséquences juridiques mais aussi politiques de cette situation nouvelle afin de refonder le projet européen pour répondre aux attentes des citoyens sur la sécurité, l'emploi et l'avenir de la jeunesse. Il s'agit aussi, comme le Medef l'a rappelé avec ses homologues allemands dès le lendemain du scrutin, de poursuivre l'intégration de la zone euro avec des mesures immédiates, crédibles et visibles pour renforcer sa gouvernance et parvenir à une véritable convergence entre les Etats membres.

Le Royaume-Uni est un partenaire majeur de la France. Il représente notre premier excédent commercial et abrite une communauté française très importante. Le Medef a par ailleurs établi avec ses homologues du CBI (Confederation of British Industry's) des liens fructueux et confiants.

Une délégation du Medef, conduite par Pierre Gattaz et Bernard Spitz, président du Pôle International et Europe du Medef, se rendra à Londres les 21 et 22 juillet, pour :

- apporter son soutien à la communauté des entreprises françaises au Royaume-Uni et évaluer avec elle les premières conséquences du vote du 23 juin, pour leurs salariés mais aussi pour leurs clients ;
- discuter avec ses homologues du CBI et les dirigeants des principales fédérations britanniques des différents scénarii de sortie, et des demandes qu'ils adresseront à leur gouvernement ;
- rappeler aux autorités britanniques leurs responsabilités pour réduire les incertitudes liées au Brexit, notamment en ne prolongeant pas la période d'attente du déclenchement de la procédure de retrait ;
- souligner que la négociation qui va s'ouvrir devra être conduite avec loyauté, dans le respect du principe de réciprocité, mais dès lors que la séparation est du fait des Britanniques ceux-ci ne sauraient bénéficier des avantages du marché unique (ex. passeport financier européen) sans en assumer les contreparties ;
- envisager avec ses homologues les modalités d'un nouveau mode de coopération pour la période actuelle et pour celle qui suivra le départ effectif du Royaume-Uni ; un nouvel équilibre doit être établi entre la zone euro renforcée et un Royaume-Uni qui serait hors de l'Union.

Pour **Pierre Gattaz, président du Medef** : « *Le Medef est aux côtés de ses entreprises. Face au Brexit, nous devons éviter un double danger : celui d'une période prolongée d'incertitude, celui de mesures unilatérales ou de concessions déséquilibrées qui pénaliseraient nos entreprises. Le Brexit peut aussi être une opportunité pour notre pays si nous mettons en place rapidement les mesures fiscales, sociales et d'aménagement (infrastructures, établissements d'éducation...) indispensables à notre attractivité.* »

Pour **Loïc Armand, président de la commission Europe du Medef** : « *C'est maintenant qu'il faut refonder le projet européen, en écoutant ce que demandent nos concitoyens afin de réduire la fracture entre l'Europe des initiés et les peuples. Faire ensemble en priorité ce que l'on fait mieux ensemble que seuls et mettre en évidence la valeur ajoutée de l'action collective devient une nécessité. Si l'Europe n'existait pas, il faudrait l'inventer. Ne la laissons pas détruire.* »